

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 371 304 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
17.12.2003 Bulletin 2003/51

(51) Int Cl.⁷: **A45F 5/02, A41D 27/00,
A41D 1/08**

(21) Numéro de dépôt: **03366002.8**

(22) Date de dépôt: **26.05.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(30) Priorité: **12.06.2002 FR 0207184**

(71) Demandeurs:
• **Levy, Philippe
57000 Metz (FR)**
• **Levy, Jean-François
57050 Plappeville (FR)**

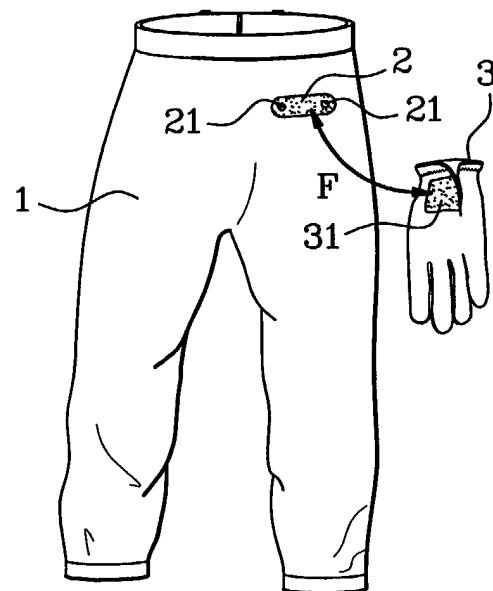
(72) Inventeurs:
• **Levy, Philippe
57000 Metz (FR)**
• **Levy, Jean-François
57050 Plappeville (FR)**

(74) Mandataire: **Bentz, Jean-Paul
Cabinet Ballot
9, rue Claude Chappe
Metz Technopôle
57070 Metz (FR)**

(54) Vêtement comportant des moyens de fixation temporaire d'un accessoire vestimentaire

(57) Le vêtement (1), tel que jupe, jupe culotte, robe, pantalon, short, bermuda, ou similaire, comporte des moyens de fixation temporaire d'un accessoire vestimentaire, tel qu'un gant (3), les dits moyens comportant des boutons-pression dont des éléments (11, 52, 53, 54, 56) mâles ou femelles sont fixés à demeure sur le vêtement en une zone aisément accessible par la main de l'utilisateur du vêtement, et un morceau de tissu auto-agrippant (2, 2') lié de manière permanente ou temporaire au vêtement dans la dite zone, et les dits moyens sont agencés de manière que les dits éléments de boutons-pression permettent alternativement la mise à disposition du morceau de tissu auto-agrippant (2, 2') pour y fixer l'accessoire vestimentaire (3) ou la dissimulation du dit morceau de tissu auto-agrippant. Application notamment aux vêtements de golf.

Fig. 2



Description

[0001] La présente invention concerne un vêtement comportant des moyens de fixation temporaire d'un accessoire vestimentaire, et plus particulièrement un vêtement destiné à la pratique du golf, tel que jupe ou pantalon.

[0002] Lors de la pratique du golf, il est commun d'utiliser des gants pour tenir les clubs. Mais pour des coups de précision, les joueurs préfèrent enlever leur gant afin d'avoir une meilleure sensation tactile du club. Le problème qui se pose alors à eux et de trouver un endroit où poser le gant défait de manière à pouvoir le retrouver aisément et rapidement une fois le coup joué. Il n'est pas rare que le gant défait soit alors posé sur le caddy, avec des risques de difficulté pour le retrouver, ou de chute à terre. Plus couramment, il est inséré partiellement dans une poche du pantalon. Mais cela n'est pas très pratique, ni esthétique, et de plus le gant risque aussi de tomber à terre et d'être sali. De plus encore, il n'est pas aéré pendant le temps où il est coincé dans la poche, ce qui enlève au confort lorsqu'il faut rechausser un gant humide de transpiration.

[0003] La présente invention a pour but de résoudre ces problèmes.

[0004] Avec ces objectifs en vue, l'invention a pour objet un vêtement, tel que jupe, jupe-culotte, robe, pantalon, short, bermuda, ou similaire, comportant des moyens de fixation temporaire d'un accessoire vestimentaire, tel qu'un gant, caractérisé en ce que les dits moyens comportent des boutons-pression dont des éléments mâles ou femelles sont fixés à demeure sur le vêtement en un endroit aisément accessible par la main de l'utilisateur du vêtement, et un morceau de tissu auto-agrippant lié de manière permanente ou temporaire au vêtement dans la dite zone, et les dits moyens sont agencés de manière que les dits éléments de boutons-pression permettent alternativement la mise à disposition du morceau de tissu auto-agrippant pour y fixer l'accessoire vestimentaire ou la dissimulation du dit morceau de tissu auto-agrippant.

[0005] Les inventeurs ont en effet constaté que les gants de golf, en tant qu'accessoires vestimentaires essentiellement visés par l'invention, comportent pratiquement toujours, du côté correspondant au dessus de la main et à proximité du poignet, un système de fermeture par bande auto-agrippante, de type généralement connu sous le nom de Velcro®. Plus précisément, le gant comporte un rabat mobile qui vient se fixer par l'intermédiaire d'un élément de bande auto-agrippante sur une partie fixe du gant, qui porte elle-même un élément de bande auto-agrippante complémentaire situé sensiblement au niveau du dessus de la main. Ceci permet que le gant soit le mieux possible maintenu sur la main, sans possibilité de glisser lors des manipulations du club en cours de jeu, et que par ailleurs cette fixation puisse être aisément libérée pour pouvoir enlever facilement le gant.

[0006] Les inventeurs ont alors imaginé de se servir de ce système de tissu auto-agrippant, et plus particulièrement de l'élément situé sur la partie fixe du gant, pour attacher temporairement le gant sur le vêtement porté par le joueur, et de préférence en un endroit d'accès le plus aisément possible et le moins gênant lors de la pratique du golf sans que le gant soit à la main. L'endroit préféré est alors situé dans une zone à l'arrière, approximativement sur la fesse, là où se trouve couramment une poche arrière de pantalon par exemple. Cet endroit est de plus particulièrement facilement accessible, ne cause pas de gêne lors des mouvements du golfeur, et de ce fait le gant maintenu là ne risque pas ou très peu d'être décroché ou de tomber à terre malencontreusement. De plus, étant posé en applique totalement à l'extérieur du vêtement, son aération est optimale, apportant un confort accru lorsque le joueur rechausse son gant.

[0007] Selon un premier mode de réalisation, le vêtement comporte au moins deux éléments mâles ou femelles de bouton pression et le morceau de tissu auto-agrippant comporte deux éléments complémentaires, femelles ou mâles, de boutons-pression disposés à même distance l'un de l'autre que les éléments du vêtement, de manière que le dit morceau de tissu auto-agrippant puisse être fixé de manière temporaire sur le vêtement au moyen des dits boutons-pression.

[0008] Ainsi, lors d'une partie de golf, le joueur fixe le morceau de tissu auto-agrippant sur son vêtement au moyen des boutons-pression, ce qui lui permet de pouvoir y attacher aisément son gant et le reprendre tout aussi aisément. Avant ou après la partie, il suffit de détacher le morceau de tissu auto-agrippant, et de dissimuler les éléments de boutons-pression fixés sur le vêtement au moyen d'éléments décoratifs complémentaires, mis à disposition de l'utilisateur, pour que le vêtement ait un aspect totalement esthétique, et soit utilisable comme vêtement de ville. De plus, les dits éléments décoratifs complémentaires peuvent avoir des caractéristiques telles que forme ou couleur qui, outre leur fonction esthétique de dissimulation des éléments fixés au vêtement, constitueront aussi un signe de reconnaissance propre au fabricant ou à l'utilisateur du vêtement.

[0009] De préférence, le vêtement comporte une pochette de rangement adaptée pour y ranger alternativement le morceau de tissu auto-agrippant ou les éléments décoratifs, lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

[0010] Selon un autre mode de réalisation, le morceau de tissu auto-agrippant est cousu sur le vêtement, et le vêtement comporte un rabat agencé de manière à recouvrir et dissimuler le morceau de tissu auto-agrippant dans une position rabattue et à découvrir le dit morceau de tissu auto-agrippant dans une position relevée, dans laquelle il est maintenu sur le vêtement par des moyens de fixation temporaire.

[0011] Dans ce mode de réalisation, le morceau de tissu auto-agrippant destiné à y accrocher le gant, est fixé en permanence sur le vêtement. En position de vê-

tement de ville, le rabat dissimule esthétiquement le morceau de tissu auto-agrippant. En position de jeu, le rabat maintenu relevé autorise d'y accrocher aisément le gant et de l'en décrocher tout aussi aisément.

[0012] Préférentiellement, dans sa position rabattue, le rabat est fixé sur le vêtement par deux boutons-pression disposés respectivement de part et d'autre du morceau de tissus auto-agrippant. Cette disposition assure un parfait maintien du rabat pour dissimuler le morceau de tissu auto-agrippant lorsque le vêtement est utilisé comme vêtement de ville.

[0013] Selon une autre disposition de l'invention, les dits moyens de fixation temporaire pour maintenir le rabat dans sa position relevée comportent au moins un bouton-pression dont un élément, mâle ou femelle, est fixé sur le rabat et l'élément complémentaire est fixé sur le vêtement au-dessus du rabat. Préférentiellement, on utilisera un bouton-pression situé sensiblement en position centrale sur le rabat.

[0014] Préférentiellement, des éléments décoratifs amovibles, femelles ou mâles, de boutons-pression, complémentaires des éléments fixés respectivement sur le rabat et au-dessus du rabat, sont mis à disposition de l'utilisateur du vêtement pour les placer sur les dits éléments solidaires du vêtement lorsque le rabat est dans la position rabattue. Ainsi, lorsque le rabat est dans sa position rabattue, toutes les parties de boutons-pression visibles sont constituées uniquement par ces éléments décoratifs.

[0015] D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront dans la description qui va être faite de la mise en oeuvre des deux modes de réalisation de l'invention.

[0016] On se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente l'arrière d'un pantalon de golf et en pièce séparée le morceau de tissus auto-agrippant et un gant de golf,
- la figure 2 représente le même pantalon après y avoir fixé le morceau de tissus auto-agrippant,
- la figure 3 représente le même pantalon lorsque le gant y est accroché,
- la figure 4 représente toujours le même pantalon, en situation de pantalon de ville,
- les figures 5 à 9 illustrent le deuxième mode de réalisation. On n'y a représenté que la zone du vêtement prévue pour y accrocher le gant, dans les différentes configurations qui seront expliquées par la suite.

[0017] La figure 1 montre les différents éléments du système, à titre d'exemple :

- le pantalon 1, sur lequel sont fixés, dans la zone arrière droite, au niveau de la fesse, deux éléments mâles 11 de boutons-pression.
- le morceau de tissu auto-agrippant 2, de type bande Velcro ® sur lequel sont fixés deux éléments de

boutons-pression femelles 21, positionnés de façon à venir se clipser sur les éléments mâles 11 situés sur le pantalon, étant entendu que le même système peut être adapté sur tout autre vêtement tel que jupe, robe, short, etc.

- 5 - le gant 3 qui comporte, de manière classique, un morceau de Velcro ® 31, normalement destiné à recevoir le rabat du gant 32, et apte à s'agripper sur le morceau 2,
- 10 - deux capsules décoratives 41 formées d'éléments femelles de boutons-pression, utilisées pour être mises en place sur les éléments mâles 11 lorsque le pantalon est destiné à servir de pantalon de ville.

[0018] Sur la figure 2, le pantalon est représenté dans la position de jeu, avec le morceau de Velcro ® 2 fixé par les boutons-pression 21 clipsés sur les éléments 11. La flèche F illustre la manière dont le gant va être accroché sur le pantalon, par son morceau de Velcro ® 31

20 s'agrippant sur le Velcro ® 2 fixé sur le pantalon, de manière à y être maintenu comme indiqué figure 3.

[0019] En position de ville, esthétique, les capsules 41 viennent remplacer le morceau de Velcro ® amovible 2, et dissimulent les parties mâles de boutons-pression 25 fixées sur le pantalon. D'autres capsules de bouton-pression peuvent venir compléter les deux précédentes pour renforcer l'aspect esthétique ou donner au pantalon un style particulier en position de ville.

[0020] Dans le deuxième mode de réalisation, le morceau de Velcro ® 2' est cousu sur le pantalon ou la jupe ou similaire, sensiblement au même emplacement que celui indiqué dans le premier mode de réalisation.

[0021] Un rabat 5 du vêtement, similaire à un rabat de poche classique, recouvre le morceau de Velcro ® 35 2' en position d'utilisation de ville. La figure 5 illustre cette position rabattue du rabat, où le morceau de Velcro ® est dissimulé par le rabat 5, qui présente à la vue seulement deux capsules décoratives 51 fixes de boutons-pression latéraux et deux capsules décoratives amovibles l'une mâle 62 clipsée sur l'élément femelle 52 fixé au milieu du rabat, l'autre femelle 63 clipsée sur l'élément mâle 53 fixé sur le vêtement au-dessus du rabat. Les éléments mâle 53 et femelle 52 sont par ailleurs positionnés de manière à se clipser l'un avec l'autre dans 40 45 la position relevée du rabat, pour maintenir ce dernier comme représenté figures 7 à 9.

[0022] La figure 6 montre le rabat toujours rabattu, mais dont on a enlevé les deux capsules décoratives 62, 63 pour préparer la mise du rabat en position relevée. Les deux éléments mâle 53 et femelle 52 du bouton-pression central sont alors visibles.

[0023] A la figure 7, le rabat 5 est relevé et rend accessible le morceau de Velcro ® 2', encadré entre deux éléments femelles 54 de bouton pression, le rabat relevé présentant alors sur sa face interne 55 rendue visible deux éléments mâles 56 correspondants aux capsules 51, et disposés de manière à se clipser avec les éléments femelles 54.

[0024] La figure 8 correspond à la figure 7 et illustre la mise en place du gant par accrochage de son Velcro ® 31 sur le morceau de Velcro ® 2', de sorte que le gant soit maintenu comme illustré figure 9.

[0025] Ainsi, pendant tout le jeu, le rabat 5 peut rester relevé pour permettre un accrochage et un décochage facile du gant. Après la partie de golf, le rabat est rabattu par-dessus le Velcro ® et est maintenu par clipage des boutons-pression 54 et 56. L'aspect esthétique est conforté ensuite par la mise en place des deux capsules amovibles 62, 63.

[0026] L'invention n'est pas limitée aux deux modes de réalisation décrits ci-dessus uniquement à titre d'exemples. En particulier les parties males et femelles des boutons-pression pourront être inversées. La forme des morceaux de Velcro ® et celle du rabat pourra être modifiée. L'invention peut être appliquée à d'autres vêtements de golf que le pantalon, ainsi que cela a déjà été relevé.

Revendications

1. Vêtement (1), tel que jupe, jupe culotte, robe, pantalon, short, bermuda, ou similaire, comportant des moyens de fixation temporaire d'un accessoire vestimentaire, tel qu'un gant (3), **caractérisé en ce que** les dits moyens comportent des boutons-pression dont des éléments (11, 52, 53, 54, 56) mâles ou femelles sont fixés à demeure sur le vêtement en une zone aisément accessible par la main de l'utilisateur du vêtement, et un morceau de tissu auto-agrippant (2, 2') lié de manière permanente ou temporaire au vêtement dans la dite zone, et les dits moyens sont agencés de manière que les dits éléments de boutons-pression permettent alternativement la mise à disposition du morceau de tissu auto-agrippant (2, 2') pour y fixer l'accessoire vestimentaire (3) ou la dissimulation du dit morceau de tissus auto-agrippant.

2. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le vêtement (1) comporte au moins deux éléments (11) mâles ou femelles de boutons-pression et le morceau de tissu auto-agrippant (2) comporte deux éléments (21) complémentaires, femelles ou mâles, de boutons-pression disposés à même distance l'un de l'autre que les éléments du vêtement, de manière que le dit morceau de tissu auto-agrippant puisse être fixé de manière temporaire sur le vêtement au moyen des dits boutons-pression.

3. Vêtement selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** des éléments décoratifs amovibles (41), femelles ou mâles, de boutons-pression sont mis à disposition de l'utilisateur du vêtement pour les placer sur les éléments (11) solidaires du vêtement lorsque le morceau de tissu agrippant n'y est pas

fixé.

4. Vêtement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** il comporte une pochette de rangement adaptée pour y ranger alternativement le morceau de tissu auto-agrippant (2) ou les éléments décoratifs (41).
5. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le morceau de tissu auto-agrippant (2') est cousu sur le vêtement (1), et le vêtement comporte un rabat (5) agencé de manière à recouvrir et dissimuler le morceau de tissu auto-agrippant (2') dans une position rabattue et à découvrir le dit morceau de tissu auto-agrippant dans une position relevée, dans laquelle le rabat est maintenu sur le vêtement par des moyens de fixation temporaire (62, 63).
10. 6. Vêtement selon la revendication 5, **caractérisé en ce que**, dans sa position rabattue, le rabat (5) est fixé sur le vêtement (1) par deux boutons-pression (54 ; 56) disposés respectivement de part et d'autre du morceau de tissus auto-agrippant (2').
20. 7. Vêtement selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les dits moyens de fixation temporaire pour maintenir le rabat dans sa position relevée comportent au moins un bouton-pression dont un élément (52), mâle ou femelle, est fixé sur le rabat et l'élément complémentaire (53) est fixé sur le vêtement au-dessus du rabat.
30. 8. Vêtement selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** des éléments décoratifs amovibles (62, 63), femelles ou mâles, de boutons-pression, complémentaires des éléments (52, 53) fixés respectivement sur le rabat et au-dessus du rabat, sont mis à disposition de l'utilisateur du vêtement pour les placer sur les dits éléments solidaire du vêtement lorsque le rabat est dans la position rabattue.

45

50

55

Fig. 1

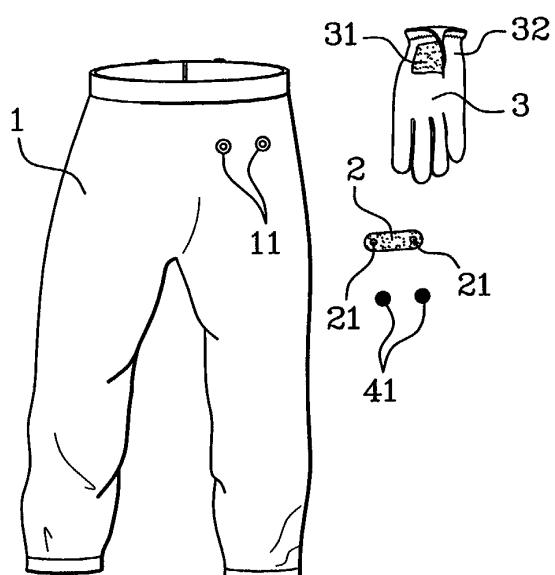


Fig. 2

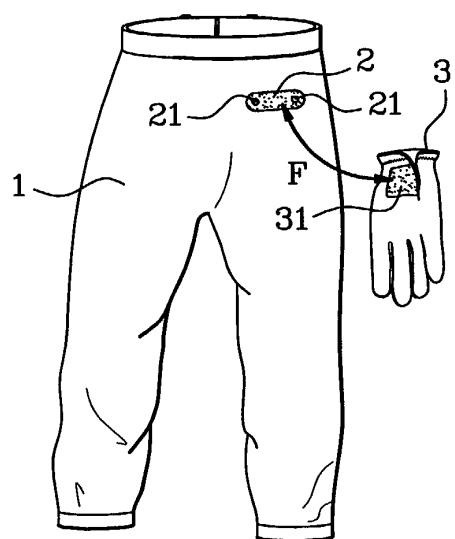


Fig. 3

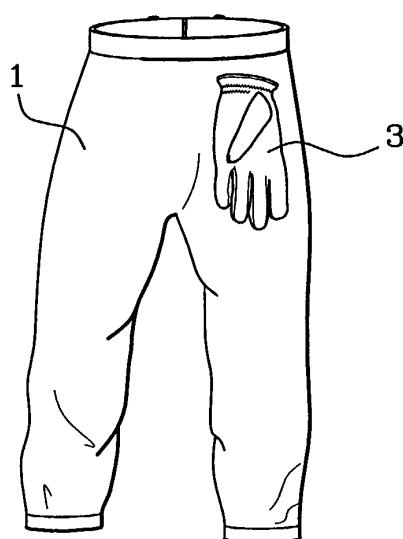
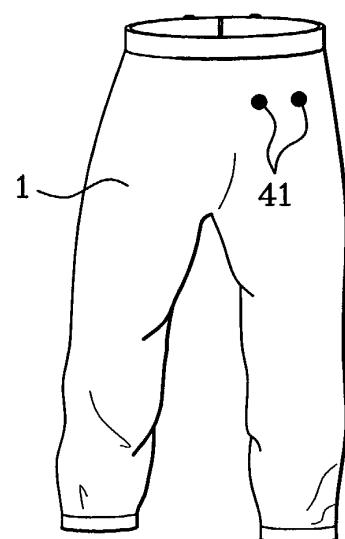


Fig. 4



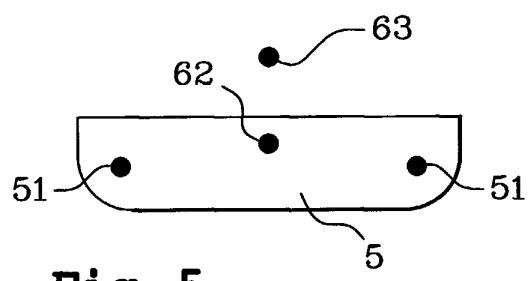


Fig. 5

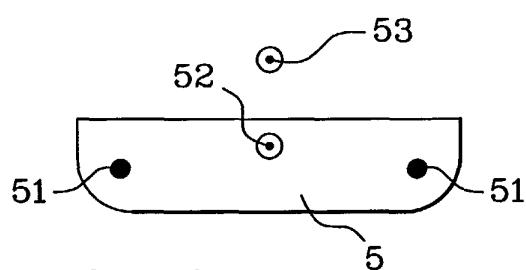


Fig. 6

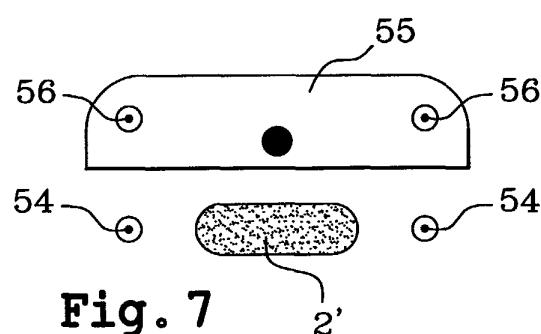


Fig. 7

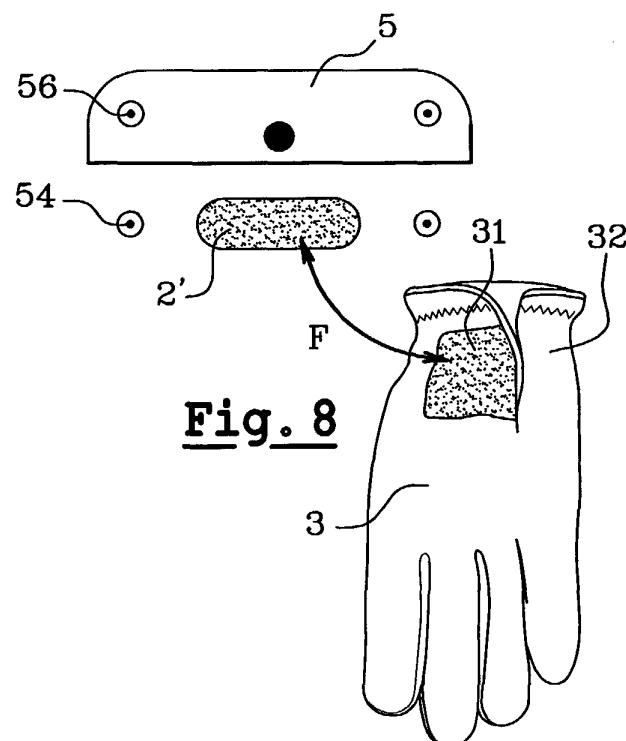


Fig. 8

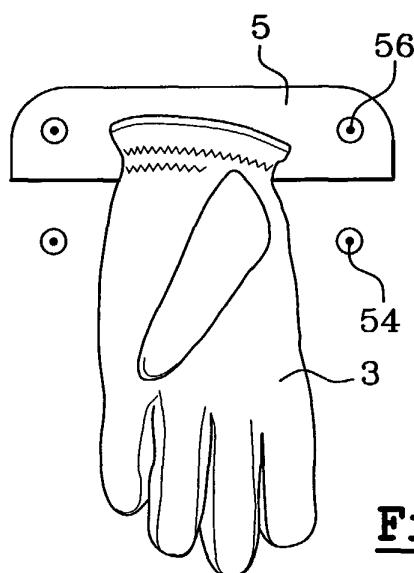


Fig. 9



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 36 6002

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	US 5 186 373 A (J. T. TAYLOR) 16 février 1993 (1993-02-16) * colonne 1, ligne 39 - colonne 4, ligne 10; revendications 1,7; figures 1-5 * ----	1	A45F5/02 A41D27/00 A41D1/08
A	GB 2 340 380 A (O. BOYDEN RATCLIFFE) 23 février 2000 (2000-02-23) * le document en entier *	1	
A	US 5 517 696 A (D. E. KRUGLER) 21 mai 1996 (1996-05-21) * colonne 3, ligne 42 - colonne 6, ligne 15; figures 1-4 *	1	
A	US 3 174 156 A (D. B. DALE) 23 mars 1965 (1965-03-23) * colonne 2, alinéa 3 - alinéa 6; figures 3-7 *	1	
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A45F A41D A63B A45D A44B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	5 septembre 2003	Garnier, F	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 36 6002

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-09-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5186373 A 16-02-1993 AUCUN			
GB 2340380 A 23-02-2000 AUCUN			
US 5517696 A 21-05-1996 AUCUN			
US 3174156 A 23-03-1965 AUCUN			

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82